**34ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(4-15 novembre 2019)**

**Saint-Marin**

**Intervention de Sarah DAIRI, stagiaire à la mission française**

Genève, le mercredi 6 novembre 2019 (après-midi)

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais tout d'abord saluer la délégation de Saint-Marin pour la présentation de son rapport.

La France reconnait les progrès effectués par Saint-Marin concernant la lutte contre les discriminations et la violence faite aux femmes. Elle invite les autorités saint-marinaises à suivre les recommandations suivantes :

1. Ratifier le Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
2. R**atifier la** Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ;
3. Continuer de travailler au respect des droits sexuels et reproductifs en assurant la dépénalisation de l’avortement dans toutes les situations, et dans cette attente autoriser au minimum le recours à l’avortement pour préserver la santé physique et mentale des femmes ou en cas d’anomalie fœtale fatale, de viol ou d’inceste.

Je vous remercie./.